

Nous voici à quelques jours du « super scrutin » qui nous verra élire nos futurs députés européens, fédéraux et régionaux. Les partis sont d'accord sur le fait que certains défis comme la crise de la biodiversité ou l'accès à la terre demandent une réponse politique, vous constaterez qu'ils sont loin de converger sur les recettes à appliquer pour y parvenir. Le dossier qui est repris dans ce numéro de « Ma Terre Mes Bois » tente de vous présenter de façon nuancée et neutre les propositions des différents partis politiques sur les questions rurales. À vous de vous forger votre propre opinion et d'agir en conséquence le 9 juin prochain.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer ces derniers mois des représentants des différents partis, ministres, députés, candidats ou collaborateurs politiques. Ces rencontres nous ont permis de leur présenter notre memorandum. Et aussi de rappeler que sur des thématiques fondamentales comme la restauration de la biodiversité, l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs ou la gestion de l'eau, pour ne citer que quelques exemples, les propriétaires ne sont pas le problème, mais, au contraire, sont au cœur de la solution : ils participent activement à préserver, restaurer ou développer la biodiversité sur leurs terres, en plantant des haies, en creusant des marres, en aménageant des lisières ; ils peuvent mettre à disposition des terres libres pour l'installation de jeunes agriculteurs ; ils améliorent les sols pour le stockage du carbone et augmenter la rétention d'eau, ils s'inscrivent dans des projets de reméandration et toutes sortes d'autres mesures favorables à la gestion de l'eau. Ils le font déjà et le feront plus encore s'ils sont reconnus dans leurs actions, incités et soutenus, comme nous l'avons rappelé à nos femmes et nos hommes politiques.

Ces rencontres nous ont permis également d'expliquer pourquoi, à travers nos actions continues dans nos campagnes, sur nos terres, étangs et forêts, nous pouvons qualifier les propriétaires d'**entrepreneurs ruraux**. Car, oui, nous agissons pour façonner nos

paysages, pour produire des denrées alimentaires ou du bois, pour favoriser des milieux équilibrés abritant une faune multiple, pour limiter les espèces exotiques envahissantes, pour accueillir ou héberger de nombreux touristes.

À côté de ces activités de promotion du rôle des propriétaires dans l'activité rurale, nous continuons bien entendu à défendre nos droits et intérêts, de façon engagée et constructive. Comme dans le cadre des Assises de la Forêt qui viennent de se clôturer par la présentation de la Stratégie Forestière Régionale, processus auquel votre association a activement participé pour parvenir à un texte le plus équilibré possible respectant les objectifs économiques, environnementaux et sociaux d'une forêt, tout en répondant aux défis actuels (climat, crises sanitaires, préservation des sols, etc.).

Last but not least, je profite de cette tribune pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau Secrétaire Général, Sébastien Cassart. Sébastien connaît bien les questions rurales ; il les vit d'ailleurs comme propriétaire lui-même. Par ailleurs, il nous apporte dynamisme, esprit de synthèse, un certain art du compromis et une solide expérience de gestion dans le secteur associatif.

Et c'est avec une émotion non feinte que je conclus ces quelques mots. En effet, arrivé au terme de 2 mandats d'administrateur, je cède la Présidence de notre Association à Damien Grégoire lors de notre Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2024. Mais je pars le cœur léger, car l'Association est en de bonnes mains ! Il me reste à remercier mes collègues administrateurs pour leur engagement continu au bénéfice de tous et, surtout, à féliciter notre équipe opérationnelle pour le travail quotidien, fait avec cœur, dévouement et professionnalisme.

Renaud du Parc,
Président de NTF



Que nous réservent les programmes des partis politiques ?

Par Sébastien Cassart, Secrétaire Général NTF

En vue des élections du 9 juin, NTF a passé en revue les programmes des partis politiques « DéFI, Ecolo, les Engagés, PS et MR » sur les aspects agricoles, forestiers et ruraux. Le parti pris de cet article est de reprendre à la fois les grandes tendances concernant ces matières et de souligner les points novateurs aux problématiques que NTF a relevé dans les programmes pour les élections de juin 2024.

Premier constat transversal, la ruralité et l'agriculture (c'est moins vrai pour la forêt) font l'objet de larges passages dans les différents programmes, il faut dire que ceux-ci sont devenus de véritables bottins allant de 230 pages pour le MR à plus de 1.200 pages pour le programme du PS.

Dit avec euphémisme, les mesures ne vont pas toujours dans le sens que souhaiterait notre structure et les partis sont bien évidemment plus sensibles aux grandes causes qui résonnent actuellement dans la société plutôt qu'aux préoccupations des propriétaires ruraux...

Les aspects agricoles



Le bail à ferme et son éventuelle réforme

Curieusement, la notion de fermage et de bail à ferme est absente du programme des **Engagés** (même si le parti traite indirectement de la thématique).

La plupart des partis citent cette matière avec une ambition toute relative: « Nous n'avons pas souhaité revoir les règles du bail à ferme sous cette législature mais nous pouvons commencer à mesurer

les effets de la dernière réforme. Le bail à ferme doit être mieux connu et promu notamment auprès des propriétaires et des locataires » pour le **MR**.

Le MR affirme également que « Le manque de jeunes repreneurs s'explique aussi par une difficulté majeure à transmettre les terres à acquérir ou à obtenir des terres en location à un prix convenable... ». Bien que l'affirmation soit vraie dans le cadre de la sous-location entre agriculteurs, on ne peut

blâmer les propriétaires d'en être responsables.

Le **PS** évoque le sujet en considérant que les effets de la législation devront être évalués et qu'il faut « renforcer le mécanisme de bail à ferme en y inscrivant des critères d'attribution favorisant l'agriculture durable et le circuit court ».

Ecolo prévoit que « La réforme des baux à ferme devra également être évaluée et adaptée pour garantir sa mission de facilitation de la mise en location des terres dans la durée ».

DéFI est le parti le plus explicite et souhaite réaliser « un bilan de la réforme du bail, opérée en 2020, afin de mieux cerner ses impacts et la diffusion de celui-ci auprès des acteurs de terrain ; mettre en place des incitants fiscaux pour les transmissions, successions, donations de terres agricoles, si celles-ci reviennent à des agriculteurs sous le régime du bail à ferme et, limiter au maximum la multiplication des baux de courte durée afin de garantir la pérennité des exploitations ».

Enfin, DéFI souhaite imposer « le bail à ferme comme la norme sur le marché locatif » ; ce qui, au vu du pourcentage de terres agricoles sous le régime du bail à ferme actuellement, est la promesse de campagne la moins difficile à tenir.

L'accès au foncier et la notion d'agriculteur

Dans le chapitre consacré « à l'amélioration de l'accès au foncier pour l'agriculteur », on peut lire que le **MR** « n'est pas opposé à ce que des nouvelles pratiques soient promues au sein des terrains dévolus à l'agriculture tant qu'elles ne remettent pas en cause leur fonction première de production alimentaire. Toutefois, nous plaillons pour une stratégie agricole qui remette au centre du jeu les productions agricoles et cela passe nécessairement par les terrains agricoles ».

Jusqu'ici rien de bien inquiétant me direz-vous... Mieux, en étant (particulièrement) optimiste, des points de convergences potentiels avec nos revendications sont envisageables.

Les choses se corsent néanmoins avec des propositions plus « singulières » dont la portée suscite des craintes nous concernant. On notera que :

Les **Engagés** souhaitent :

« Étudier les conditions de faisabilité et de mise en œuvre d'un droit de préemption par les autorités publiques des terrains agricoles de plus de 15Ha, en vue de les céder, sur la base de critères objectifs, aux jeunes agriculteurs, au prix de la valeur agricole de ces terrains ».

Le **PS** souhaite :

« Réguler le marché des terres agricoles afin de lutter contre la hausse des prix et les pratiques spéculatives »

Et

« Accroître le nombre de terres publiques en mettant en œuvre le droit de préemption avec la possibilité de révision des prix au profit de la Région et des communes ».

Pour **ECOLO** :

« L'accès à la terre devra être régulé par un organisme public de gestion des ventes des terres agricoles pour faciliter la transmission des fermes et limiter leur spéculation (avec un prix agronomique maximum par région agricole et des critères d'attribution favorables au statut d'agriculteur et d'agricultrice, à la localisation et à l'âge des candidat-es, ainsi qu'à la taille des fermes pour soutenir prioritairement des fermes à taille humaine, autonomes dans leur gestion et créatrices d'emplois). »

Pour **DéFI**, il faut « Soustraire les terres de la spéculation foncière par une propriété et une gestion collective et citoyenne des terres publiques considérées comme un bien commun et cultiver la solidarité entre les agriculteurs, les citoyens et la terre afin de rencontrer les besoins de tous en respectant l'autonomie de chacun ».

Enfin, le **MR** exprime son souhait de lutter contre les sociétés de gestion dans le paragraphe qu'il consacre à « L'amélioration de l'accès au métier d'agriculteur ». Il précise en effet que « Les aides puissent atteindre les exploitants qui en ont besoin pour produire de la nourriture et qui font vivre le secteur agricole. Ainsi, il faut une réflexion sur la dégressivité des aides pour les très grandes exploitations qui peuvent être rentables sans une partie d'entre elles. Nous pensons qu'il faut également renforcer l'arsenal législatif permettant d'exclure les non-exploitants ou les sociétés

de gestion qui ne tirent pas leurs revenus du travail de productions agricoles».

NTF a demandé des clarifications quant à ce dernier sujet; le MR étant -étrangement- le seul à l'évoquer explicitement (même si ces structures sont dans le viseur de tous les partis). Nous sommes toujours dans l'attente de les recevoir. **NTF considère par ailleurs que les sociétés de gestion sont la conséquence immédiate d'une législation exceptionnellement restrictive pour les propriétaires et que toute suppression hypothétique de celles-ci donnera naissance à une autre forme de structure comparable, le politique s'attaquant aux remèdes qu'il juge imparfait sans s'attaquer aux causes profondes qui les ont générées.**

Les références à la terre nourricière et le maillage écologique: nouvel intérêt des partis politiques

Ces deux thématiques font pour la plupart des partis, l'objet de chapitres complets liés à la thématique de l'environnement. Les mesures sont exprimées sans malheureusement s'attarder à leurs mises en œuvre pratiques et aux conséquences pour les propriétaires

Ecolo considère « qu'il est vital de préserver nos terres agricoles et d'en garantir un usage alimentaire prioritaire, via un statut de terres nourricières. Les aides de la politique agricole seront donc prioritairement dirigées vers les cultures et productions alimentaires. Nous voulons en parallèle limiter fortement les usages concurrents et secondaires de la terre agricole, comme les loisirs (golfs, sapins de Noël, équestre, ...) et la production d'énergie ».

Le **PS** consacre (comme Ecolo), un chapitre à l'agriculture nourricière et y signale que « la planification des orientations agricoles doit établir une hiérarchisation des usages permettant à l'activité nourricière d'être 'l'activité principale des terres agricoles.' »

Pour Les **Engagés**: « Pour développer un modèle économique agricole plus juste, nous proposons de :

- Développer une agriculture durable et nourricière (en abrégé A.D.N.).
- Consommer local et saisonnier.
- Protéger la nourriture locale (droit universel d'accès à la nourriture) ».

Pour le **MR**: « Il y a de l'or vert dans notre agriculture, nos territoires ruraux et nos forêts. Il est possible de valoriser ceux-ci de manière durable pour assurer une partie de

nos besoins en chaleur et en molécules vertes, tout en garantissant la fonction principale nourricière de l'agriculture ».

DéFI est « favorable à ce que les mesures agro-environnementales de protection de la biodiversité visent 3.5% des surfaces cultivées sans que pour autant cela préjudicie aux activités agricoles et à leur fonction nourricière ».

En ce qui concerne le maillage écologique

Le **MR** « souhaite que le maillage écologique soit cartographié de manière plus transparente et plus rigoureuse. Intégrer les ressources à haut intérêt écologique et les zones d'intérêt écologique pour certaines espèces dans une carte interactive est une bonne initiative. Mais il importe de prendre le temps de la réflexion et de la concertation avec les acteurs et les propriétaires. Cette cartographie ne doit en effet pas être perçue comme une contrainte, mais comme un incitant. Les endroits particulièrement riches abritant un grand nombre d'espèces doivent être protégés en priorité, sur des bases scientifiques rigoureuses et transparentes. Le droit à la propriété privée doit également être préservé ».

Pour les **Engagés**, il faut « cartographier les zones d'intérêt [biologique] créées grâce à la gestion

différenciée afin de compléter le maillage écologique en lien avec le réseau écologique fonctionnel » et « dans les zones agricoles, encourager et aider les agriculteurs au redéploiement du maillage écologique, recréer des fossés et réaliser un labour préventif aux inondations ».

Pour **Ecolo** il faut: « Végétaliser massivement nos espaces publics et offrir un accès facile à la nature, en déployant la stratégie «300-30-3» tout en protégeant réglementairement un maillage vert, bleu et noir étoilé ».

Pour le **PS**, il faut: « Encourager les communes à mettre en place un inventaire exhaustif des espaces naturels et semi-naturels, espaces verts et des éléments du maillage écologique (arbres, haies, talus, fossés, etc.) dans le domaine public ».

DéFI se dit: « conscient qu'il est nécessaire de prendre en considération la biodiversité dans les processus de production ou dans l'occupation du sol, tout en garantissant les équilibres économiques. C'est le propre du développement durable et c'est la logique d'une économie de marché dans laquelle s'inscrit DéFI: celle qui entend ne pas souscrire à une surexploitation de la nature, qui n'aurait pas le temps de se régénérer ».

Les aspects forestiers

NTF a étudié plus particulièrement une mesure présente dans la majorité des programmes des partis politiques pour la prochaine législature: les forêts anciennes¹ et reprend également les quelques mesures phares concernant la forêt et la ruralité pour les partis précités.

Les forêts anciennes et leur préservation future

La question de la préservation des forêts anciennes en Wallonie, forêts qui constituent un patrimoine naturel et archéologique cartographié, a fait notamment partie des 74 résolutions des Assises de la Forêt et figure dans les objectifs de la future Stratégie Forestière régionale.



Les forêts anciennes font par ailleurs l'objet de propositions dans les programmes politiques des élections de 2024 concernant tant les propriétaires privés que

publics, allant jusqu'à leur proposer un régime de protection propre.

Voici la manière dont les partis francophones imaginent la protéger:

Pour les **Engagés** il s'agit de « préserver les forêts dites anciennes (les cartographier sur base scientifique, imposer leur préservation en forêt publique, favoriser leur préservation en forêt privée via des incitants financiers ou autres) ».

Pour les **socialistes**, il faut « soutenir l'établissement d'un régime de protection des forêts primaires et anciennes de l'Union européenne et mettre en œuvre des mesures de protection en Wallonie ».

Pour **Ecolo**, il faut « donner un statut juridique aux forêts anciennes afin de mieux les protéger ».

Pas de références à une protection de la forêt ancienne pour le **MR** ou **DéFI**, le MR signalant au contraire qu'ils « plaident pour que

1. La notion de forêt ancienne et la manière dont NTF envisage de la préserver fera l'objet d'un article dans un prochain Ma Terre, Mes Bois ...

les autorités publiques en termes de gestion de la forêt soient moins prescriptives. Nous pensons que les acteurs de terrain (exploitants, propriétaires, etc.) sont capables de trouver des solutions adaptées pour l'exploitation de leur bois et l'évolution face aux impacts du changement climatique... ».

Notons également la singularité du MR sur les aspects forestiers quand il affirme que : « Nous nous opposons à la sanctuarisation des campagnes ou aux normes sans cesse plus importantes qui pèsent sur les propriétaires et les gestionnaires. Le capital naturel des forêts et la valorisation économique doivent aller de pair et augmenter de concert ».

Autres mesures « inédites » reprises dans les programmes des partis intéressant nos membres

Le **PS** souhaite « Obliger les propriétaires et les gestionnaires de forêts à améliorer la quantité et la qualité

de l'écosystème forestier et/ou pour augmenter ses services écosystémiques.

Lutter contre le morcellement de la forêt. Pour agir à la source du morcellement, un droit de préemption sera accordé aux autorités régionales ou communales en cas de vente de parcelles jouxtant des parcelles appartenant à la Région ou aux communes ».

Ecolo souhaite « réhabiliter 100 km de sentiers par an en Wallonie. Les petites voiries sont un patrimoine important à protéger et à réhabiliter. Ecolo veut améliorer l'aménagement (bancs, rampes, caillebotis dans les zones propices à la rétention d'eau, etc.), l'entretien et le balisage des sentiers publics qui sont parfois accaparés (« privatisés ») ou abandonnés faute d'aménagement, d'une bonne signalétique harmonisée ou d'entretien. Nous dégagerons en ce sens les moyens nécessaires pour réhabiliter (réouverture, signalétique, entretien, etc.) 100 km de sentiers par an en Wallonie. Dans des zones où le réseau de sentiers

n'est pas suffisant notamment pour permettre l'interconnexion entre les villages et les quartiers mais aussi au sein de quartiers existants ou en construction, nous proposons d'encourager la création de nouveaux sentiers en concertation, avec les propriétaires concernés ».

Les **Engagés** souhaitent : « Inclure les nouveaux modes de déplacement (vélos, trottinettes électriques) dans l'organisation de la forêt régie par le code forestier, tenant compte en particulier des périodes de chasse, des écosystèmes et du cycle de vie des animaux ».

Le **MR** envisage « d'encadrer des activités visant à valoriser une activité sylvicole dans certaines parcelles agricoles adaptées ou, à l'inverse, permettre des productions agricoles propices à se développer en zones forestières ».

Enfin, pour finir, soulignons une mesure plébiscitée par nombre d'entre vous lors de nos conférences de l'hiver dernier :

Le **MR** souhaite « réformer le fonctionnement du DNF : moderniser le management et inscrire l'administration dans une approche bottom-up basée sur l'expérience empirique scientifique.

Un monitoring de ce qui se fait dans les pays voisins et des meilleures pratiques avérées doit être mis en place pour éviter de recommencer ce qui est déjà connu ailleurs. Les mouvements privé/public ou les séjours dans les autres pays européens pour les membres seront vivement encouragés. Il faut évaluer sans tabou les besoins en politiques-publiques de la nature, de la pêche, de la chasse et des forêts, ainsi que les moyens qu'on se donne pour y répondre. Dans cette réflexion, il faut notamment revoir les rôles de gestionnaire et de contrôleur du DNF afin d'éviter les conflits d'intérêt et disposer d'une vraie politique d'accompagnement des secteurs. Il faut également clarifier le travail en activité complémentaire pour les fonctionnaires de l'administration et prévoir une gestion plus souple des ressources humaines ».

2. DPR: Déclaration de Politique Régionale, la feuille de route qu'établit un Gouvernement pour la législature qui commence

Conclusions

Les programmes électoraux permettent aux politiques d'exprimer de manière écrite leurs principaux axes de revendications. Comme le soulignent les auteurs français Isabelle Guinaudeau et Simon Persico, ils suscitent, à ce titre, des espoirs qui sont à la hauteur des déceptions qui sanctionnent les promesses non tenues.

À la lecture de la majorité des points analysés, on ne peut que s'inquiéter de la philosophie qui anime certains partis politiques démontrant une déconnexion encore grandissante entre dogmatisme et réalité de terrain. Ce catalogue d'horreurs est néanmoins aussi un moyen de nous rapprocher des syndicats agricoles et forestiers pragmatiques en vue de contester

toute reprise éventuelle de la majorité de ces idées lors de la future DPR².

NTF n'a eu de cesse et ne cessera de rappeler sa volonté de rendre à nouveau le bail à ferme ainsi que les autres législations plus attractives pour les propriétaires, ce qui sera aussi paradoxalement bénéfique pour les agriculteurs. Cela passera par plus de flexibilité et de simplicité, termes à la mode qui ne sont que trop peu utilisés quand on évoque les thématiques de législation rurale.

Au prétexte de répondre aux enjeux de demain, les « recettes » des partis ressemblent à un catalogue de « bonnes intentions » presque caricaturales en vue de plaire au

grand public sans mise en œuvre aisément praticable, si ce n'est par une régulation toujours plus insidieuse avec comme corollaire, une volonté de considérer le propriétaire rural comme un acteur au mieux contournable ou à contourner voire au pire corvéable et à contrôler.

Dès lors, au vu du catalogue de mesures reprises ci-dessus, on ne doute pas que certains points feront l'objet de négociations entre partis pour composer la future déclaration gouvernementale ; on serait tenté de souhaiter que la maxime suivante se réalise à nouveau : « en politique, les promesses se sèment au gré des vents mais ne se récoltent pas ».

